



## Réseau européen de conseillers régionaux et locaux Rapprocher l'Europe des communautés locales



#EUCouncillors

### GUIDE POUR LES PARTENAIRES

#### 1. Le réseau européen de conseillers régionaux et locaux

Le Comité européen des régions (CdR) est fier d'inviter les élu(e)s locaux et régionaux de toute l'Union européenne à rejoindre le [réseau européen de conseillers régionaux et locaux](#). Le réseau européen de conseillers régionaux et locaux est une initiative lancée par les institutions de l'UE qui s'adresse aux responsables politiques disposant d'un mandat politique au niveau régional ou local dans l'un des États membres de l'Union.

Depuis son lancement en 2021, le réseau a déjà réuni plus de **2 500 représentant(e)s élu(e)s** issu(e)s d'assemblées régionales ou municipales de tous les États membres de l'UE dans le but de rapprocher l'Europe des populations locales, d'établir un dialogue direct avec les membres du Comité européen des régions, ainsi que d'échanger des informations et créer des réseaux avec d'autres conseillers locaux et régionaux de toute l'Europe, également dans la perspective des prochaines élections au Parlement européen.

Le projet est mené en étroite coopération avec d'autres institutions de l'UE, en particulier la Commission européenne (réseau «Bâtir l'Europe avec les élus locaux»), le Parlement européen, et avec des partenaires aux niveaux national et européen (bureaux de liaison du Parlement européen, représentations de la Commission européenne, associations nationales de collectivités locales et régionales, bureaux régionaux basés à Bruxelles, associations européennes).

#### 2. Les objectifs

Le réseau a pour vocation de:

- **rapprocher l'Europe des populations locales** grâce aux travaux menés par 1,2 million de représentant(e)s locaux et régionaux dans l'ensemble de l'UE;
- **servir de plateforme permettant aux conseillers locaux et régionaux** de se rencontrer, de discuter et d'établir des réseaux avec d'autres conseillers et les membres du Comité européen des régions;

- **encourager les conseillers locaux et régionaux** à participer à différentes manifestations et activités de communication avant les prochaines élections au Parlement européen.

### 3. Ce que le CdR propose

Le CdR offre aux membres du réseau l'accès à **une série de produits et services interactifs et multilingues**, notamment:

- **des modules d'information** sur les possibilités concrètes que l'Union peut offrir à leur territoire;
- **des webinaires, des réunions, des forums et des sessions de réseautage** avec des membres du CdR et des expert(e)s de l'UE;
- **des invitations à des manifestations phares du CdR**, à des débats politiques et à des réunions aux niveaux européen, national et local (sur place ou en ligne);
- **un flash d'information hebdomadaire et une lettre d'information mensuelle**;
- **un groupe Facebook**;
- **une plateforme en ligne ([Futurium](#))** qui permet de constituer des réseaux, de trouver des informations sur les politiques de l'UE, de s'informer sur les initiatives législatives du CdR et d'échanger des bonnes pratiques;
- **une formation aux outils et canaux des médias sociaux**, ainsi que des masterclasses et un coaching numérique;
- **des enquêtes** visant à recueillir des idées et des propositions sur la manière de développer davantage le réseau.

### 4. Comment travailler avec le CdR?

Les membres du réseau de conseillers de l'UE peuvent contribuer activement aux activités du CdR en:

- **contactant** les [membres du CdR](#) de leur ville et de leur région pour discuter des sujets qui les intéressent;
- **promouvant le débat local sur les questions européennes**, avec les membres du CdR et d'autres institutions de l'UE, dans la perspective des élections au Parlement européen;
- **participant à des consultations ouvertes** et des manifestations importantes, telles que la [Semaine européenne des régions et des villes](#) ou les sommets européens du CdR.

### 5. Adhésion

**Le réseau s'adresse aux** responsables politiques régionaux et locaux qui sont des représentant(e)s élu(e)s au sein de l'organe exécutif, du parlement ou de l'assemblée d'une région, d'une ville, d'une province, d'une commune ou d'un village. Tou(te)s les membres élu(e)s des conseils locaux ou régionaux peuvent faire acte de candidature.

## Procédure d'adhésion

### Étape 1 Candidature

Les candidat(e)s sont invité(e)s à **remplir [le formulaire en ligne](#)**, disponible dans toutes les langues de l'UE, et ainsi introduire une demande d'adhésion au réseau de conseillers de l'UE (#EUCouncillors) (appel ouvert à candidatures). Ils et elles doivent **fournir la preuve de leur mandat électif** et des informations sur leur affiliation politique aux niveaux national et européen, leurs préférences linguistiques et leurs

### Étape 2 Validation

L'administration du CdR recueille les nouvelles candidatures et données (conformément aux exigences du RGPD) et prépare une liste de candidat(e)s (qui précise également leur affiliation politique). La priorité est accordée aux candidat(e)s issu(e)s de régions qui ne sont pas représentées par des membres du CdR.

### Étape 3 Inscription

**Une fois leur candidature approuvée**, les candidat(e)s reçoivent la confirmation de leur adhésion et commencent à bénéficier de la gamme de produits et services mis à la disposition de tous les membres du réseau de conseillers de l'UE. (#EUCouncillors).

## 6. Manifestations conjointes avec des partenaires

Le CdR se félicite de l'organisation de manifestations (en ligne et/ou sur place) mises en place en étroite coopération avec ses groupes politiques, ses services internes et ses partenaires aux niveaux européen, national et régional (associations nationales et européennes de collectivités locales et régionales, bureaux régionaux basés à Bruxelles, institutions de l'UE, y compris les bureaux de liaison du Parlement européen, représentations de la Commission européenne et centres d'information Europe Direct) et adressées aux conseillers de l'UE dans toute l'Europe.

L'administration du CdR peut fournir des supports de communication, un soutien technique et du matériel promotionnel couvrant la participation de ses membres. Aucune contribution financière n'est fournie.

Les manifestations conjointes peuvent prendre notamment les deux formes suivantes:

### 1. **Webinaire** (suivi d'une séance de questions-réponses)

- Durée: maximum 60 minutes (30 minutes de discours + 30 minutes de questions-réponses)
- Maximum 3 intervenant(e)s et 1 modérateur ou modératrice
- Objectif principal: partager des informations claires et spécifiques à propos des actions et programmes de l'UE

### 2. **Débat politique**

- Durée: maximum 90 minutes (dont au moins 30 minutes de débats avec les participant(e)s)
- Maximum 6 intervenant(e)s et 1 modérateur ou modératrice

- Objectif: partager des points de vue politiques et faciliter la coopération et la mise en réseau
- Il convient de tout mettre en œuvre pour que les contributions respectent l'équilibre politique entre les femmes et les hommes.

## 7. Points de contact et informations

Afin de faciliter le processus de validation et de coordination, ainsi que l'échange d'informations, il serait utile que l'administration dispose d'un point de contact pour les conseillers au sein de chaque groupe politique et de chaque commission.

### Informations

- Le réseau européen de conseillers régionaux et locaux au CdR — secrétariat (direction de la communication)  
[EUCouncillors@cor.europa.eu](mailto:EUCouncillors@cor.europa.eu)